



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

(AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 novembre 2022, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

12 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Pascal VENET, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER et Alexandre CORNU.

3 membres absents excusés : Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Eric RAMBAUD
Christelle BUFFAT est arrivée en cours de séance.

Secrétaire de séance : Véronique BLANCHARD

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Vote des décisions modificatives du budget communal*
- *Acceptation de la subvention amendes de police pour la création de 8 places de stationnement – engagement à réaliser les travaux*
- *Tarif des concessions de cimetière 2023*
- *Convention de coopération et de partenariat avec l'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône*
- *Attribution de marchés – groupement de commande – prestation de service d'assurances pour les années 2023 à 2026*
- *Demande de subvention à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien au titre du contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour l'étude d'une installation de géothermie à la salle du Cartay*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022 est approuvé.

Délibération n° 2022-24-11-01 : vote des décisions modificatives du budget communal 2022

Le Conseil Municipal a voté les décisions modificatives du budget communal.

Le fonctionnement permet de dégager 104 466 € de recettes supplémentaires (principalement dues à des dotations de l'Etat non inscrites au budget primitif).

Cette somme est affectée en investissement.

En recettes d'investissement sont inscrites les subventions qui viennent d'être notifiées : 70 000 € du département pour la rénovation thermique de la salle du Cartay, 7 350 € d'amendes de police pour la création de places de stationnement à côté de la mairie.

En dépenses d'investissement, les crédits sont ajustés ce qui permet de créditer 203 283 € supplémentaire à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal (ancienne mairie).

Délibération n° 2022-24-11-02 : acceptation de la subvention amendes de police pour la création de 8 places de stationnement – engagement à réaliser les travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre des amendes de police pour la création de 8 places de stationnement à côté de la mairie. Une subvention de 7 350 € a été accordée. Les travaux s'élèvent à 13 860 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la subvention et s'engage à réaliser les travaux.

Délibération n° 2022-24-11-03 : tarifs des concessions de cimetière 2023

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2022 :

168 € concession simple (30 ans)

336 € concession double (30 ans)

84 € concession simple (15 ans)

168 € concession double (15 ans)

Columbarium 15 ans : 416 €

30 ans : 676 €

Répartition : 50% commune / 50% CCAS.

Délibération n° 2022-24-11-04 : convention de coopération et de partenariat avec l'association les Cadets de la Gendarmerie Nationale du Rhône

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du chef d'escadron du groupement du Rhône de la Gendarmerie Nationale.

Il informe de la création de l'association des Cadets de la Gendarmerie du Rhône.

Les Cadets de la Gendarmerie s'adressent aux jeunes filles et garçons de 15 à 17 ans (dont certains sont engagés sans un parcours Service National Universel) qui souhaitent s'engager volontairement pour une douzaine de jours au cours de leur année scolaire au sein de la Gendarmerie. Au cours de ces journées, l'association leur fait découvrir les différentes missions et valeurs de l'arme.

Aussi le groupement du Rhône de la Gendarmerie Nationale adresse à la commune une demande de partenariat pour l'aider à financer la prise en charge de ces Cadets pour qu'ils puissent effectuer leurs parcours dans de bonnes conditions avec notamment la partie matérielle de leur engagement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer une convention de coopération et de partenariat avec l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale du Rhône. Le soutien financier prendra la forme d'un don annuel de 50 € par an, sur une durée de 3 ans.

Délibération n° 2022-24-11-05 : attribution des marchés – groupement de commande – prestation de service d'assurance pour les années 2023 à 2026

Pour rappel la Commune a approuvé par délibération du 24/11/2021 la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurances. L'objectif étant une mutualisation des moyens entre la CCMDL et les communes du territoire.

Une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 30 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 23 septembre 2022.

Le marché est prévu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2023.

L'approbation des candidatures et l'ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 11 octobre 2022 et celle-ci s'est prononcée, conformément à l'article 10 de la convention de groupement de commande, sur l'attribution du marché à l'assureur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation (valeur technique : étendue des garanties et services supplémentaires – absence de réserves mineures ; prix).

Aussi, la CAO a décidé d'attribuer le marché comme suit :

	Attributaire	Montant /an pour la Commune
Lot 1 : Dommages aux biens	Lot déclaré infructueux – une seule offre dont le montant dépasse les crédits budgétaires alloués	
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL	605.00 €
Lot 3 : Protection juridique	2C CFDP	459.52 €
Lot 4 : Flotte auto	Groupama – solution de base Franchise Niveau 2 +PSE	1 670.59 €
Lot 7 : Cyber risque	Lot déclaré infructueux – aucune offre n'a été présentée	

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir comme susmentionnés.

En ce qui concerne le lot 1, un nouvel appel d'offres sera lancé en 2023.

Délibération n° 2022-24-11-06 : demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien au titre du contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour l'étude relative à l'installation de géothermie à la salle du Cartay

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'installation de géothermie à la salle du Cartay s'inscrit dans l'objectif du territoire communautaire d'être un « Territoire à Energie Positive » (TEPos) en 2050 et contribue pleinement aux objectifs du Plan Climat Air Energie porté par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Sur les conseils de la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études Inddigo de Chambéry sera missionné pour réaliser l'étude de l'installation de géothermie à la salle du Cartay pour un montant de 5 650 € HT (après négociation).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour cette étude auprès de l'ADEME grâce au contrat chaleur renouvelable conclu avec la COR (pour le compte de son territoire et de celui de la CCDML)

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Intervention de Yannis HODOUL

- Parking de la mairie : les travaux viennent tout juste d'être terminés pour un coût total de 13 860 € TTC.
Un devis complémentaire avait été signé pour la création de 2 places de stationnement supplémentaires sur le nouveau parking de la mairie pour 1 680 € TTC. Comme tenu des projets d'aménagement de la zone, il n'y aura pas d'enrobé.
- Travaux de réfection du fossé route de Ste Foy : les travaux sont terminés (coût 2 340 € TTC).
- Eclairage public : Yannis a été avisé qu'il n'y a plus d'éclairage de la rue du Gaboudin jusqu'à la route de Ste Foy – le service de maintenance du SYDER est intervenu dernièrement – Yannis se charge de faire une demande d'intervention qui sera normalement payante si celle-ci ne se fait pas lors de la tournée de maintenance Il tentera de négocier avec le SYDER car le problème à cet endroit du village est récurrent.

Intervention de Ludovic CHARVOLIN

- Terrain en gorrhe et jeux de boules : la barrière de contour du terrain en gorrhe a pourri – idem pour les jeux de boules– cela fait plusieurs années que l'Amicale Boule sollicite la commune pour des travaux – des travaux seront à planifier pour le printemps prochain.
- Problème chauffage salle polyvalente : une réunion a eu lieu ce jours avec Jérôme Néel, un technicien de Cogifluide et Fabien CHAURY. Le vaste d'expansion serait sous-dimensionné. Fabien Villard-Chaury a installé un vase d'extension provisoire. Affaire à suivre...

Arrivée de Christelle BUFFAT

Intervention de Véronique BLANCHARD

- Ecole des Colombes : bilan de rentrée : 75 élèves (+4 par rapport à l'année dernière – dont 30 élèves de maternelles) – mise en place de 2 services cantine (35 inscrits) – Les élèves qui sont entrés en 6^{ème} ont été bien préparés
Repas de Noël de l'école vendredi 16 décembre à la salle polyvalente.
Le règlement de l'école a été validé (mis en œuvre à la rentrée prochaine)
- Spectacle de Noël : le spectacle aérien prévu n'est pas possible faute de place - la Cicadelle a été retenu avec son spectacle « Kalinka, petite fille des neiges » – l'école commencera par des chants suivis du spectacle de 45 minutes puis distribution des goûters.
- CCAS : repas des anciens samedi 26/11 – réunion d'information sur l'échange de pratiques informatiques : lundi 5/12 de 17h30 à 18h30 en mairie. Semaines des restos du cœur du 26 novembre au 8 décembre. Des contenants seront disposés en mairie et à l'épicerie.
- Départ de Marine Arnold (agent du patrimoine à la bibliothèque) au 31/12/2022.
- Appel à projet sur la mobilité douce : Véronique Blanchard soumet l'idée de répertorier tous les chemins du territoire, sans balisage, pour faciliter la mobilité douce.

Intervention de Samuel JUBAN

Il a assisté à la réunion du SYDER du 15/11 à St Georges-de-Reneins. Il y a un litige avec le SYDER et ENEDIS. Le SYDER n'a pas voulu signer le contrat avec ENEDIS (200 millions d'euros en jeu).

Intervention de Didier BLANCHARD

- Péril maison Savarino : M. Bitonti, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie, nous informe que la maison de M. Savarino est déjà hypothéquée auprès des banques. Nous inscrirons quand même une hypothèque au profit de la commune.
- 2^{ème} réunion publique du PLU : elle a eu lieu le 17/11/2022 : 15 personnes étaient présentes. Le projet communal a été présenté :
 - pérenniser les activités économiques avec la délocalisation d'Agri Plévy
 - poursuivre le développement et l'aménagement du bourg (présentation des OPAP)
 - agir en faveur du développement durable
- Vœux du maire : samedi 14 janvier à 10h30 à la salle du Cartay

Séance levée à 0H20

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 15 décembre 2022

Le Maire

Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance

Véronique BLANCHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "V. Blanchard", written over a horizontal line.